

DEPARTEMENT DE L'AIN

Atelier d'urbanisme M.Drossart – 71100 Chalon sur Saône

PLAN LOCAL D'URBANISME

ST LAURENT/SAONE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2.

Vu pour être annexé à notre
arrêté ou délibération en date de
ce jour

Le

13 JUIN 2003

Le Maire,

Jean-Pierre PAGNEUX



POS publié le	21/12/1981
POS approuvé le	08/09/1983
Mise à jour le	24/10/1987
POS modifié le	05/01/1990
POS modifié le	12/07/1996
PLU approuvé le	13/06/2003

SOMMAIRE

I. LES CARACTERISTIQUES URBAINES DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR SAONE.....	2
II. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT	11
III. LES ACTIONS D'AMENAGEMENT	20
III.1 L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA LEVÉE	20
III.2 L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JULES GOYON	24
III.3 LE TRAITEMENT DES FAÇADES	26
III.4 L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE UB DU PÂQUIER.....	29
III.5 INTÉGRER LA CITÉ DU PÂQUIER SUD DANS LA VILLE	34

I. LES CARACTERISTIQUES URBAINES DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR SAONE

La commune de SAINT LAURENT SUR SAONE qui étend ses quais face à ceux de la ville de MACON occupe une partie de l'île formée par la Saône et le canal de dérivation.

Elle est reliée à MACON par le Pont Saint Laurent classé Monument Historique.

Le territoire de la commune est très peu étendu et densément bâti. De plus, il est fortement contraint par la zone inondable de la Saône qui a fait l'objet d'un Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation.

Il s'agit d'une commune très urbaine, le centre ville s'étend de part et d'autre de la rue de Levée, RN 79, qui prolonge le Pont Saint Laurent et conduit à BOURG EN BRESSE.

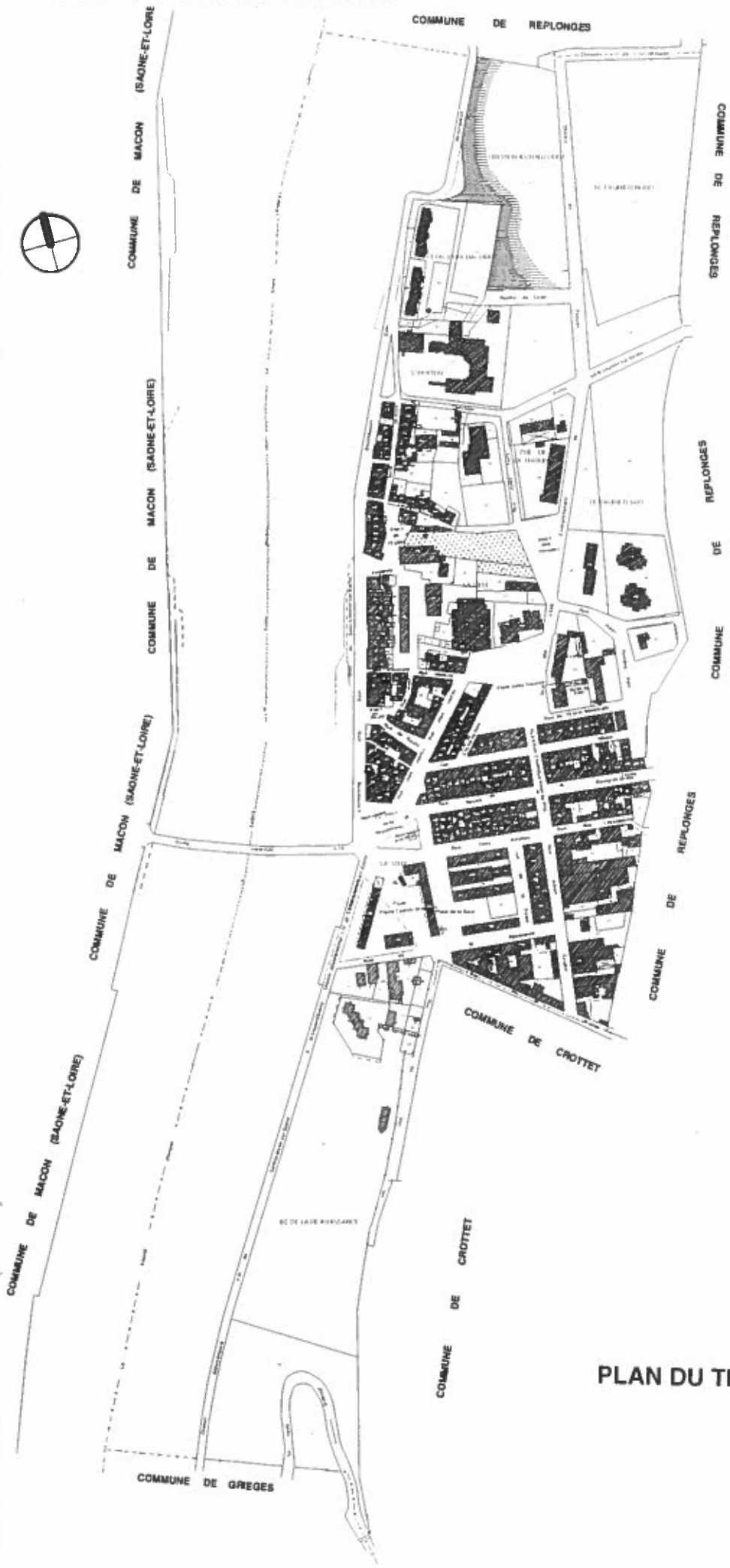
Il est constitué d'îlots très denses et de forme allongée orientés Est-Ouest délimités par des voies parallèles au tracé orthogonal. Les quais de Saône présentent leur façade sur la rivière parallèlement au Nord du Pont Saint Laurent, ils échappent à la règle directionnelle des principaux îlots.



Le bâtiment de la mairie de SAINT LAURENT SUR SAONE sur la place Jules Goyon.



L'église de SAINT LAURENT SUR SAONE proche des quais de Saône



PLAN DU TERRITOIRE COMMUNAL

Les faubourgs sont très peu étendus et situés au Nord de la commune, constitués par les bâtiments de l'hôpital et un ensemble de logements collectifs face à la Saône ainsi que par un groupe de logements locatifs sociaux implantés en retrait de la mairie et des écoles au lieu dit Le Pâquier Sud. Ces derniers sont posés sans relation apparente avec le reste de la ville et leur architecture et leur forme urbaine échappe totalement aux caractéristiques du bâti traditionnel.

Les espaces libres disponibles sont rares, il s'agit de terrains situés au Pâquier Sud dans le prolongement Nord des collectifs précités. Les autres terrains libres sont le stade municipal au Sud et des prairies au Nord et font l'objet d'un classement en zone rouge au PERI les rendant totalement inconstructibles. Le seul poumon d'oxygène pour le développement est donc situé au Pâquier Sud classé en zone NA contraignante au POS actuel.

SAINT LAURENT SUR SAONE est également une commune active. Les commerces sont essentiellement implantés le long de la rue de la Levée très passante et l'artisanat se diffuse à l'intérieur du tissu bâti traditionnel le long des rues adajacentes.



Les quais de SAINT LAURENT SUR SAONE,
un lieu calme, aménagé en promenade avec du stationnement





Le front bâti de SAINT LAURENT SUR SAONE, vu depuis MACON avec en point d'origine l'église.



Les quais de MACON vus depuis SAINT LAURENT SUR SAONE
avec en point d'origine l'église SAINT LAURENT.

Sur le plan de la démographie, la commune ne cesse de perdre des habitants depuis 1975. Néanmoins, la baisse de population s'est très sensiblement ralentie entre 1990 et 1999 par rapport aux périodes intercensitaires précédentes.

La structure de population est assez atypique avec une tranche d'âge de moins de 20 ans qui diminue et une classe d'âge de jeunes actifs 20-39 ans très fortement représentée et en augmentation 37,5 % de la population en 1999.

La répartition de la taille des ménages est également surprenante, 43,9% des ménages sont composés de une personne et 28,7 % de deux personnes. SAINT LAURENT SUR SAONE est majoritairement peuplée de célibataires et de couples sans enfant. Le nombre moyen d'occupants par logement est passé de 2,5 en 1982 à 2,0 en 1999, ce qui est faible et inférieur à la moyenne nationale.

Sur le plan de l'habitat, le parc de logements est composé de 805 unités dont 94,3 % de résidences principales et seulement dix résidences secondaires et 36 logements vacants. Plus de trois quart des logements datent d'avant 1974, on a donc un parc relativement ancien mais dont le niveau de confort est globalement bon.

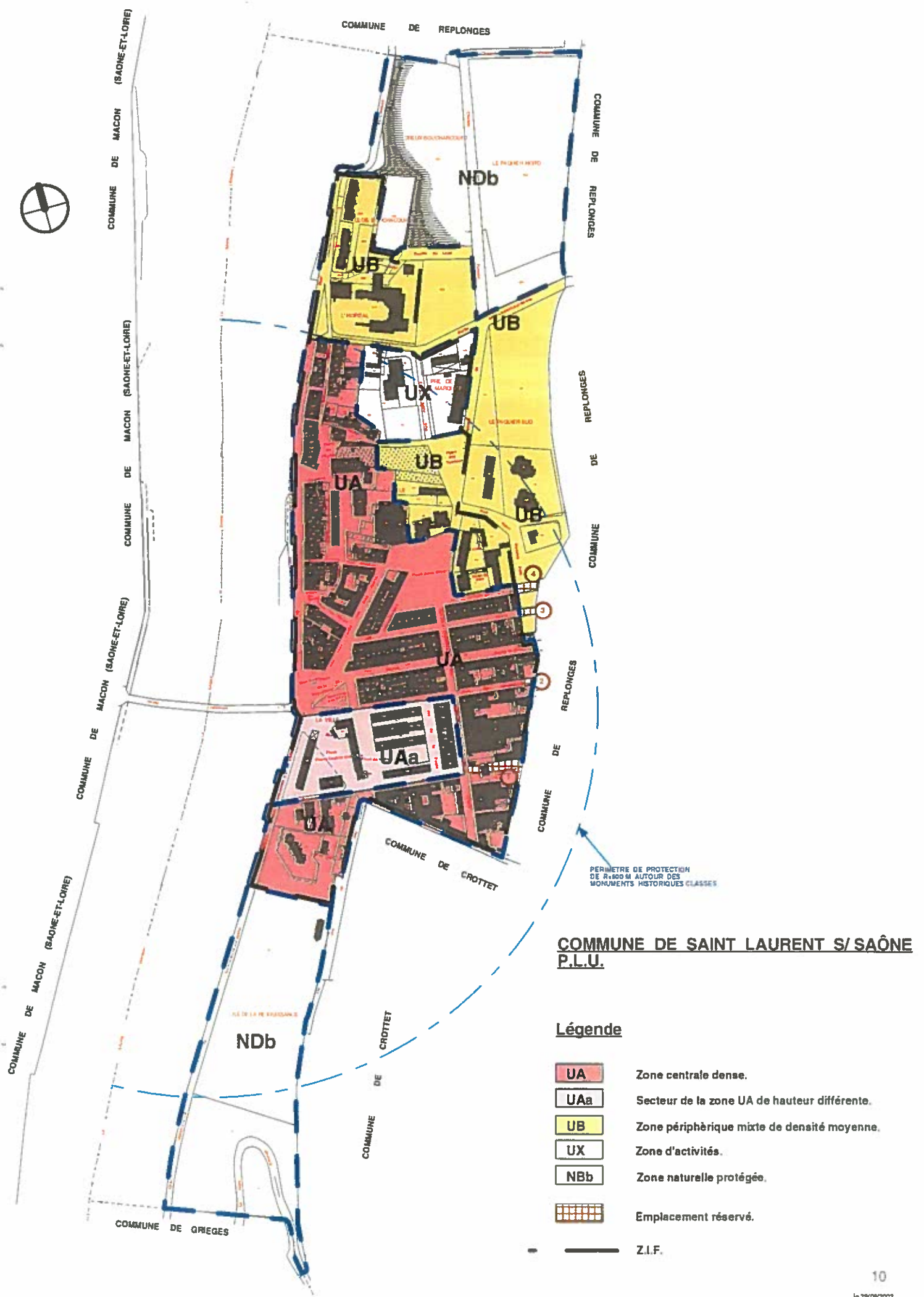
Rareté de l'espace oblige, on ne trouve que 80 logements dans des maisons individuelles contre 654 dans immeubles collectifs.

Autres particularités, c'est d'une part l'importance du parc locatif qui représente 84,6 % des résidences principales et d'autre part la petite taille des logements, plus de 60 % d'entre eux ont moins de trois pièces.

Le parc locatif social est également très représenté et constitue plus du tiers des logements loués.

SAINT LAURENT SUR SAONE est donc une commune aux caractéristiques très urbaines dans ses formes urbaines, sa démographie et son type d'habitat.

Autre fait marquant, c'est la mobilité forte des résidents. Majoritairement locataires, ceux-ci transitent à SAINT LAURENT, mais ne restent que peu de temps, on a donc un fort taux de rotation de la population.



**COMMUNE DE SAINT LAURENT S/ SAÔNE
P.L.U.**

Légende

- UA** Zone centrale dense.
- UAa** Secteur de la zone UA de hauteur différente.
- UB** Zone périphérique mixte de densité moyenne.
- UX** Zone d'activités.
- NDb** Zone naturelle protégée.
- NDbb** Emplacement réservé.
- Z.I.F.**

II. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Peu étendue, très fortement bâtie et contrainte par la zone inondable de la Saône, la commune de SAINT LAURENT SUR SAONE seule, n'a que peu de possibilités de développement urbain. Nous l'avons vu, la zone du Pâquier Sud peut accueillir des logements nouveaux.

A terme, l'avenir de SAINT LAURENT SUR SAONE se situe dans l'intercommunalité avec la possibilité d'aménagement une zone remblayée à l'Est du centre ville, rendue inutilisable par le creusement du canal de dérivation de la Saône. Les terrains concernés pourront communiquer avec le centre de SAINT LAURENT SUR SAONE mais sont situés sur les communes de REPLONGES et de CROTTET.

Ce projet à moyen terme dans le prolongement immédiat du site du centre ville est à relier à la création prochaine de deux nouveaux ponts urbains entre la rive gauche de la Saône et le centre de MACON.

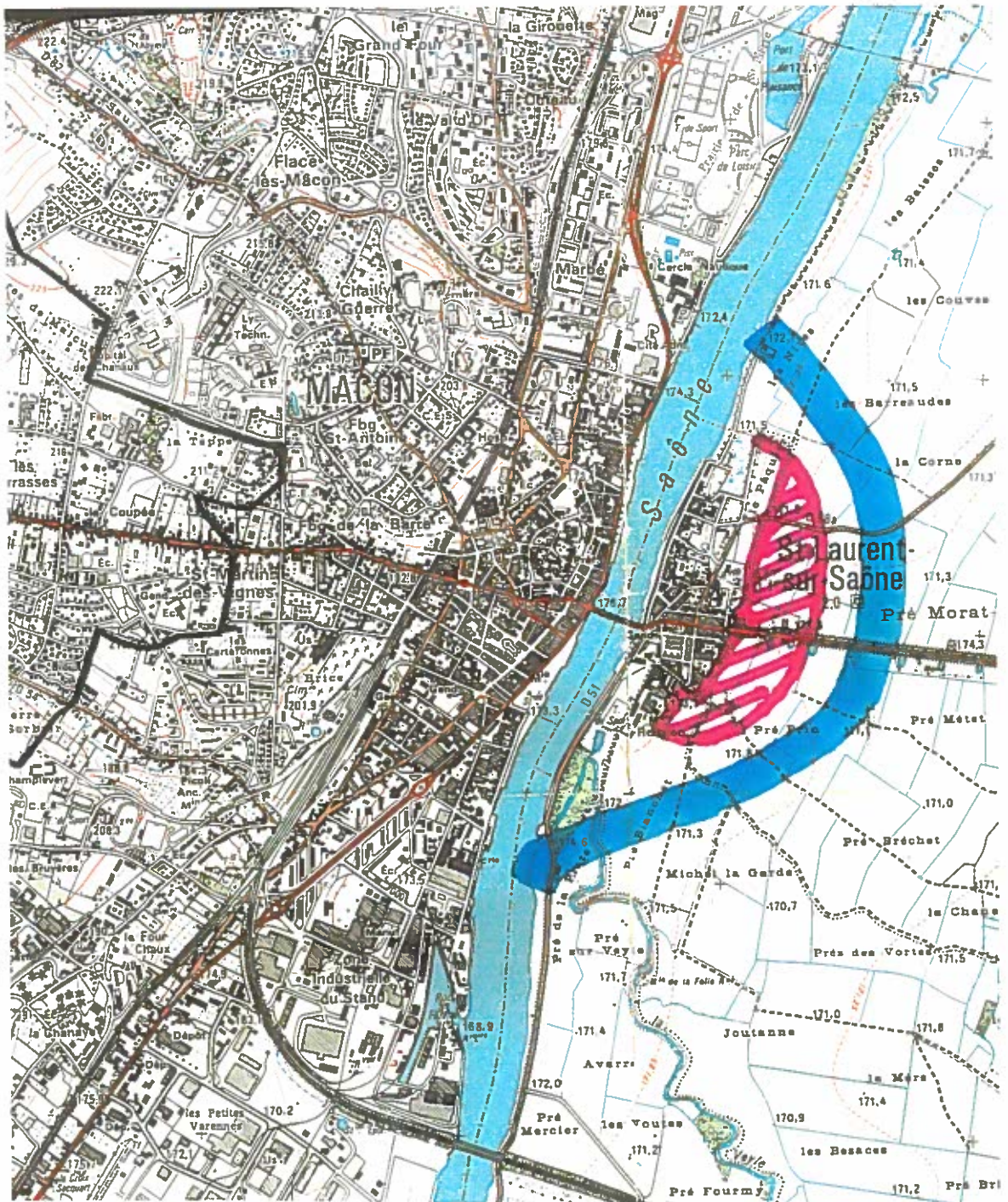
Ces deux ouvrages situés respectivement au Nord et au Sud de l'actuel Pont Saint Laurent permettront de décharger notablement le pont ancien qui est le seul lien direct entre les communes bressanes en fort développement et le centre de MACON attractif par ses commerces, ses services et ses emplois.

Dans le prolongement du Pont Saint Laurent, la rue de la Levée, artère principale du centre ville se trouve également très encombrée aux heures de pointe.

Le délestage opéré par la création de deux nouveaux ponts permettra à cet axe central de retrouver une vie urbaine normale.

Dans le contexte du délestage de l'axe principal et du Pont Saint Laurent ainsi que de l'urbanisation de la zone remblayée à l'Est de la ville grâce au canal de dérivation, la commune de Saint Laurent est promue à un avenir pour lequel on peut être emprunt d'un certain optimisme.

La révision du PLU se doit de tenir compte de ses bouleversements futurs. Malheureusement, l'urbanisation des remblais du canal situés sur les communes voisines ne peut être régie par le PLU qui se limite aux contours du territoire communal.



**SITUATION DU REMBLAI A URBANISER
CONTOURNANT ST LAURENT AMENAGE
AVEC LE CREUSEMENT DU CANAL**

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de SAINT LAURENT SUR SAONE se fixe trois objectifs majeurs qui découlent des spécificités actuelles de la commune et des perspectives d'avenir.

Il s'agit donc pour la commune de SAINT LAURENT SUR SAONE :

- **de renforcer et d'affirmer la centralité du tissu existant** et notamment de la rue de la levée et des abords des principaux équipements dans la perspective du développement important qu'entraînera l'urbanisation des remblais. Il est en effet indispensable que le centre de SAINT LAURENT SUR SAONE profite de cet apport de population et d'activités. Déjà très actif autour de la rue de la Levée, le centre de SAINT LAURENT SUR SAONE est appelé à se développer et il est nécessaire de favoriser ce développement par une politique d'aménagement d'espaces publics rendant à ces derniers un véritable statut à l'échelle des perspectives d'avenir.

Il faut absolument que SAINT LAURENT SUR SAONE profite de l'urbanisation du remblai. Pour cela, il faut rendre le centre ville plus attractif et plus convivial en profitant du délestage de la rue de la Levée d'une grande part de son trafic grâce à la création de deux nouveaux ponts urbains en direction du centre de MACON.

- **de diversifier l'offre en logements.** Il s'agit d'une action à court terme indépendante de l'urbanisation des remblais qui doit permettre à la commune de rééquilibrer son parc de logements composé essentiellement de petites unités à usage locatif.

Le secteur libre et hors zone inondable du Pâquier Sud est l'occasion de mener à bien cet objectif.

Pour cela, il convient d'envisager l'urbanisation de ce secteur à court terme ce qui est tout à fait possible dans la mesure où la commune dispose du foncier. Le programme de logements à réaliser doit être axé sur l'accession à la propriété actuellement très largement sous représentée. Il faudra également envisager des logements de taille relativement importante (T4 ou T5) aptes à accueillir des familles avec des enfants.

La révision du PLU prévoit de dégager ce secteur des règles contraignantes de la zone NA actuelle en le classant en zone urbaine urbanisable immédiatement.

Compte tenu du peu d'espace disponible, il convient de ne pas gaspiller les surfaces urbanisables. C'est pourquoi au lieu d'un programme classique de lotissement avec des lots libres fort consommateurs d'espaces, il est envisagé un

programme majoritairement de logements individuels groupés en accession à la propriété. Quelques lots libres pourront néanmoins être créés en complément.

- **de résoudre un problème plus ponctuel** touchant à la localisation et aux formes urbaines d'un programme de logements locatifs sociaux situés au Pâquier Sud en arrière de la mairie et déconnecté du tissu urbain traditionnel.
L'urbanisation à court terme des terrains libres du Pâquier Sud jouxtant le programme existant de logements locatifs est l'occasion de le réintégrer dans la ville en retraitant les espaces extérieurs et en les mettant en relation directe avec le centre ville et avec l'urbanisation nouvelle.

Concrètement, les trois objectifs principaux du projet d'aménagement et de développement durable se traduisent par les actions suivantes :

- **Affirmer la centralité**
- **réaménagement de la rue de la Levée** qui a déjà fait l'objet d'une opération de mise en valeur datant d'une quinzaine d'années qui a mal vieilli et qui est assez peu conviviale. On profitera de la diminution du trafic automobile lié à la création des deux ponts urbains pour réaliser cet aménagement visant à donner plus d'espace aux piétons et à favoriser le stationnement indispensable pour le développement des fonctions centrales espérées.
- **aménagement de la place Jules Goyon** devant la mairie et les écoles. Cet espace central devant les principaux équipements publics est actuellement utilisé par du stationnement jusqu'au pied du mur d'enceinte de la mairie et par un square de conception assez ancienne accueillant des jeux d'enfants.
Planté de nombreux platanes en bon état phytosanitaire, cet espace privilégié mérite mieux que son traitement actuel. L'action envisagée vise à lui redonner un véritable statut d'espace public prolongeant la mairie où le piéton aura la place qui lui est due et où pourront se dérouler des manifestations traditionnelles en centre ville.
Parallèlement aux actions à mettre en œuvre sur les espaces publics, on doit se préoccuper du cadre bâti.
L'architecture traditionnelle de SAINT LAURENT SUR SAONE ne présente pas réellement d'éléments marquants, mais bénéficie d'une grande homogénéité et se compose d'îlots très denses où les constructions sont en alignement continu sur la rue.



La rue de la levée, artère principale de SAINT LAURENT SUR SAONE avec ses commerces et son cortège d'embouteillage aux heures de pointe.



Le pont Saint Laurent vu de MACON, un bel ouvrage classé monument historique



La place Jules Goyon et ses platanes.
Le stationnement qui occupe tout l'espace devant la maire.



Place Jules Goyon, le square au Nord de l'espace de stationnement

A la tristesse des enduits majoritairement gris existants devra succéder une palette de couleurs. C'est pourquoi un nuancier a été réalisé et présente un caractère incitatif en étant annexé au Plan Local d'Urbanisme.

➤ **Diversifier l'offre en logements**

Le théâtre des opérations se situe au Pâquier sud qui passera de zone NA contraignante en zone UB urbanisable à court terme.

L'objectif est de développer l'accession à la propriété avec un programme mixte de 16 logements individuels groupés et de 7 lots libres en frange Est. Une attention particulière sera portée aux logements individuels groupés qui seront livrés clés en main compte tenu de la fragilité du marché et de la volonté de créer un habitat attractif.

➤ **Réintégrer les logements locatifs sociaux au Pâquier Sud de la ville**

- cela doit se traduire par un réaménagement des espaces extérieurs de la cité en liaison avec la zone à urbaniser précédemment citée immédiatement au Nord.
- à proximité de la cité en contact avec le tissu existant, se trouve la place des Terreaux. Il s'agit d'un espace triangulaire à l'aspect délaissé qui mérite d'être retraité et qui participera à réintroduire la cité HLM de la ville.



La cité HLM du Pâquier Sud à réintégrer dans la ville,
une architecture et un espace public froids et dépouillés d'aménagement.





La place des Terreaux en contact avec la cité HLM à réintégrer dans la ville.
Un espace délaissé à deux pas du centre ville.



III. LES ACTIONS D'AMENAGEMENT

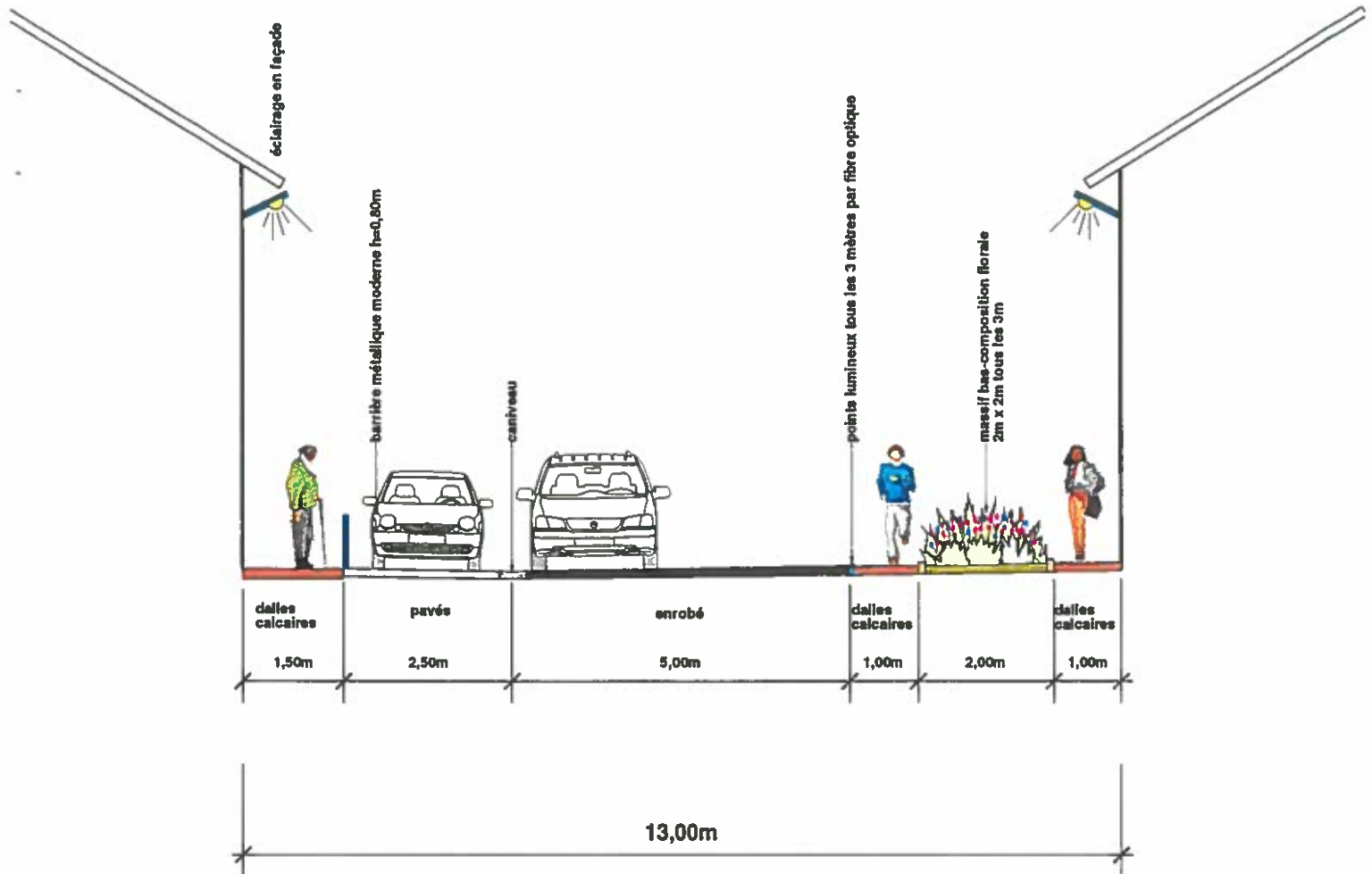
III.1 L'aménagement de la rue de la Levée

Cette proposition tient compte de la future réduction du trafic automobile liée à la création prochaine des deux ponts urbains vers le centre de MACON mais permettra toujours le passage des convois exceptionnels

- L'emprise de la chaussée centrale en enrobé noir sera réduite à cinq mètres au lieu de six mètres actuellement.
- Les accotements seront dissymétriques en traitement mais présenteront une largeur identique de quatre mètres chacun.
- Le stationnement sera organisé en limite de chaussée du côté Nord séparé de celle-ci par un simple caniveau et le revêtement sera traité en pavés grés. La séparation entre le stationnement et le trottoir sera matérialisée par des barrières métalliques modernes de 0,80 m de hauteur et de 4 mètres de côté Sud avec un alignement de plantation d'arbre centrale.

Les trottoirs seront élargis et présenteront une emprise de deux mètres du côté Nord. Ils seront traités en dalles calcaire de même type que la surlargeur de chaussée du côté Sud entre l'enrobé et l'alignement d'arbres. Du côté Sud, toujours la limite entre l'enrobé et les dalles calcaires sera soulignée par une série de points lumineux au sol espacé de 3 mètres alimentés par générateur et fibres optiques.

- Pour ne pas encombrer la rue, l'éclairage sera reporté en façades en ordre continu et l'alignement d'arbres sera souligné par une série de projecteurs au sol.
- Les convois exceptionnels qui continueront malgré la future réalisation des deux ponts urbains à emprunter le pont Saint Laurent et la rue de la Levée bénéficieront d'une emprise totale de 9 mètres de large si l'on prend la précaution avec leur passage d'éliminer provisoirement le stationnement côté Nord.



Aménagement de la rue de La Levée

coupe vers Bourg-en-Bresse

échelle 1/100°



Rue Tony Revillon

Rue de Nevers

Rue du Champ de foire

Rue Cousin

Rue Hotel de Ville

Rue des Lavandieres

la Bourgen

de rue

286
390
285

284
283

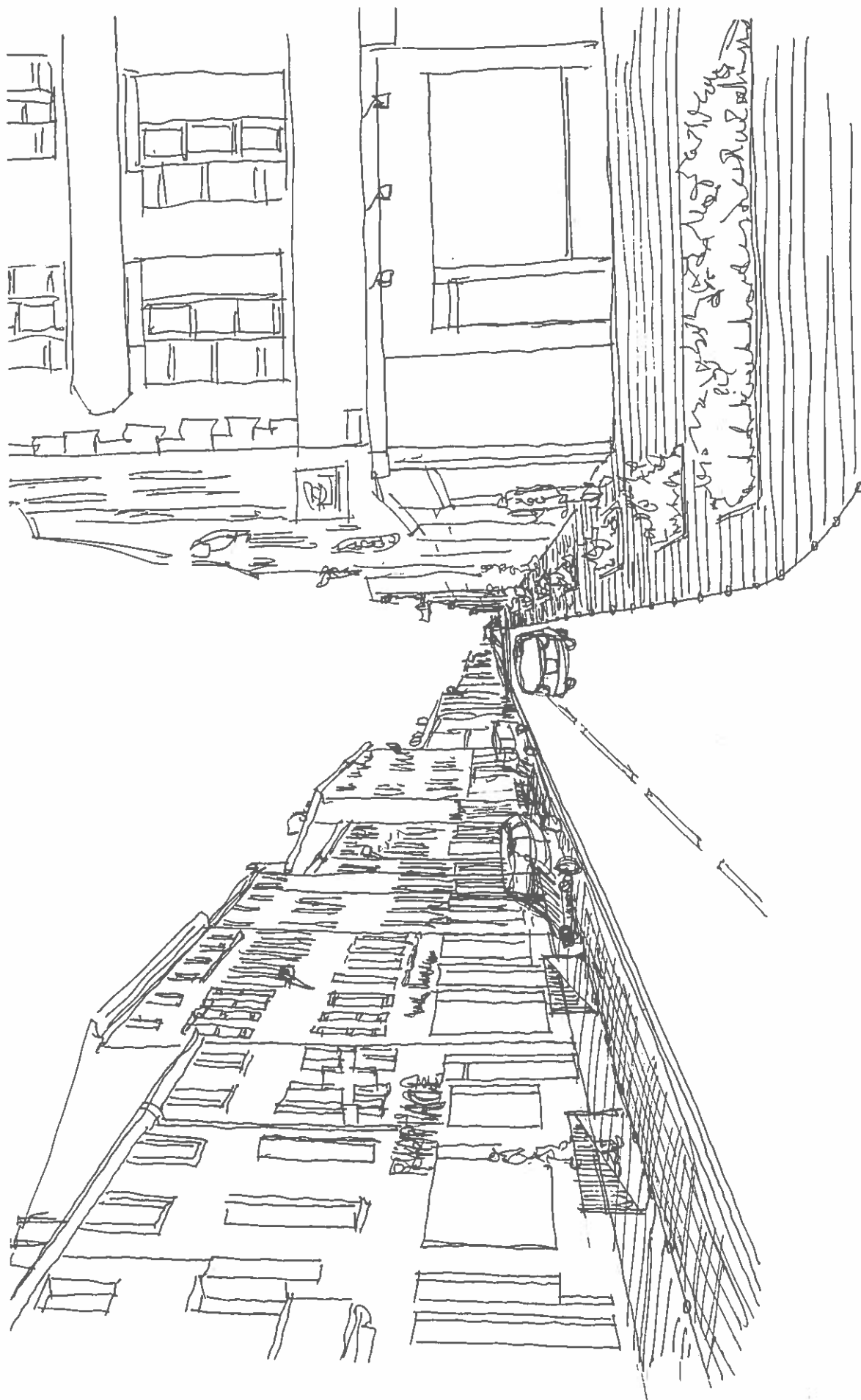
521
522
624
261
256

239
238
237
236
235
234
233
232
231
230
229
228
227
226
225
224
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
381
382
383

190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
381
382
383

32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
381
382
383

593
594
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
381
382
383



III.2 L'aménagement de la place Jules Goyon

Cette place qui précède la mairie mérite mieux que son traitement actuel.

- **un parvis piéton** traversant la route départementale délimitée par des bornes et rejoignant l'espace planté de platanes actuellement voué au stationnement sera créé.
- **Le stationnement devant la mairie** sera supprimé et reporté à l'écart au Nord-Ouest de la place desservi par une nouvelle voie traversante à créer.
- **Le square** sera conservé mais restreint et les jeux d'enfants seront plus concentrés sur une aire sablée entre la place piétonne et les parkings.
- **Aucun platane ne sera touché**, et ces plantations majestueuses seront mises en valeur par la réalisation de grilles d'arbres sur l'espace piéton de forme triangulaire récupérant les deux directions majeures de la place.
- **Un mur banc** sur toute la longueur de la place sera réalisé pour séparer les parties piétonnes du stationnement.
- **L'espace piéton et le devant de la mairie ainsi que la traversée de la route départementale** seront traités en dallage de pierre et en pavés calcaires avec un éclairage public entièrement repensé.
- **Le square avec les jeux d'enfants** sera traité en sablé stabilisé.
- **Les parkings et dessertes de véhicules** seront traités en enrobés délimités par un muret banc en pierre calcaire ou par des bordures et des caniveaux.



Henri



Neuve

Rue de l'Ecole Maternelle

Rue Albert Coust

Place Jules Goyon

JEUX D'ENFANTS

BOULES

Roule

Ecoles

Hotel de Ville 17

III.3 Le traitement des façades

Le centre de SAINT LAURENT SUR SAONE est constitué de constructions à l'alignement en ordre continu sur les rues avec une grande homogénéité architecturale.

- Un nuancier de couleurs est proposé, il touche aux façades en zone UA et aux menuiseries dans toutes les zones.
- Les couleurs proposées sont plus vives et gaies que les enduits existants et touchent à plusieurs gammes :
 - . les traditionnelles dans les ocres.
 - . les orangées.
 - . les jaunes.
 - . les bleues.
 - . les vertes.
- Des propositions sont également faites pour les modénatures et les encadrements de baies en accord avec les couleurs des façades.
- Les menuiseries seront de couleurs assez vives et plutôt foncées
- Le centre de SAINT LAURENT SUR SAONE étant dans le périmètre de 500 mètres de protection du Pont Saint Laurent classé, l'Architecte des Bâtiments de France sera d'une aide précieuse pour la commune dans l'utilisation du nuancier annexé au Plan Local d'Urbanisme.

III.3 Le traitement des façades

Le centre de SAINT LAURENT SUR SAONE est constitué de constructions à l'alignement en ordre continu sur les rues avec une grande homogénéité architecturale.

- Un nuancier de couleurs est proposé, il touche aux façades en zone UA et aux menuiseries dans toutes les zones.
- Les couleurs proposées sont plus vives et gaies que les enduits existants et touchent à plusieurs gammes :
 - . les traditionnelles dans les ocres.
 - . les orangées.
 - . les jaunes.
 - . les bleues.
 - . les vertes.
- Des propositions sont également faites pour les modénatures et les encadrements de baies en accord avec les couleurs des façades.
- Les menuiseries seront de couleurs assez vives et plutôt foncées
- Le centre de SAINT LAURENT SUR SAONE étant dans le périmètre de 500 mètres de protection du Pont Saint Laurent classé, l'Architecte des Bâtiments de France sera d'une aide précieuse pour la commune dans l'utilisation du nuancier annexé au Plan Local d'Urbanisme.

LES MENUISERIES / TOUTES ZONES

Les bleus

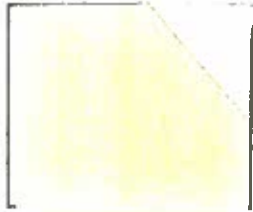


Les bruns

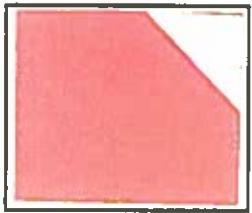
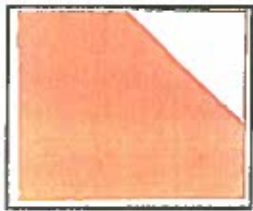
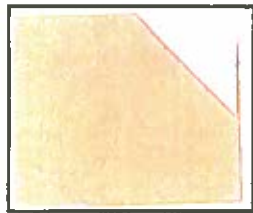
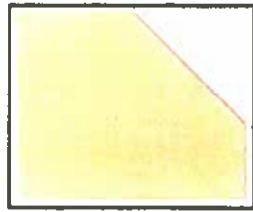


LES FACADES / ZONE UA

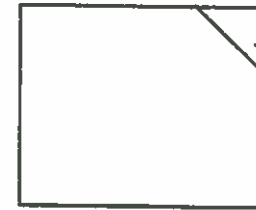
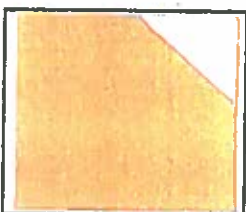
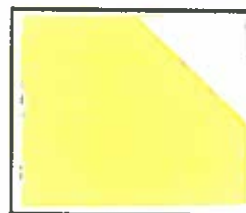
Les traditionnelles



Les orangées

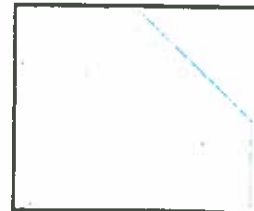


Les jaunes

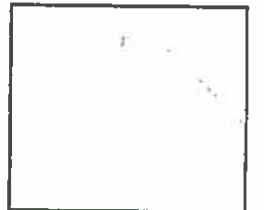


Encadrements
Modénatures

Les bleues



Les vertes



III.4 L'aménagement de la zone UB du Pâquier

Cette zone vierge d'urbanisation et inscrite en zone bleue au PERI est située au Nord du site urbain de SAINT LAURENT SUR SAONE.

Elle est bordée par la route départementale qui conduit au centre de REPLONGES en traversant le Val de Saône.

Il s'agit d'un espace triangulaire vaste de 1,62 hectares.

C'est actuellement le seul espace disponible pour le développement de l'urbanisation sur la commune.

Afin de rééquilibrer le parc de logements à dominante locative sur la commune, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable prévoit un programme tourné essentiellement vers l'accession à la propriété.

Les surfaces libres étant rares sur la commune de SAINT LAURENT SUR SAONE, il convient de ne pas gaspiller l'espace restant disponible. Aussi, le programme laisse une large part à des logements individuels groupés (16 logements) et ne comprend que 7 lots libres dans la frange Est.

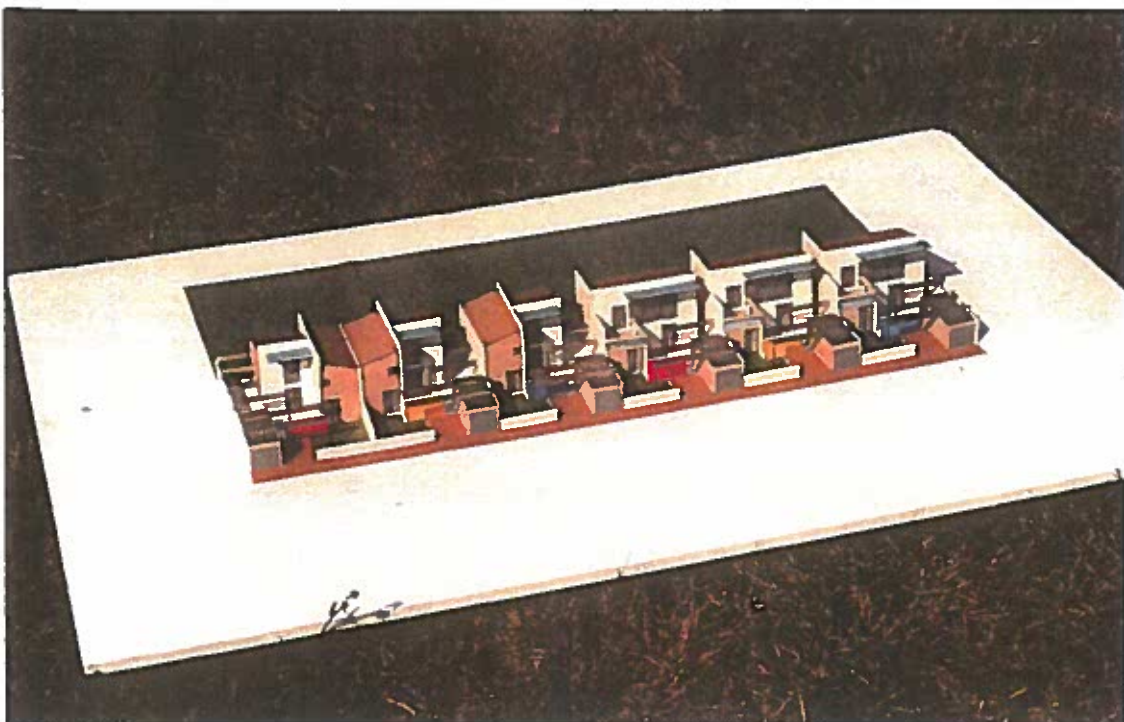
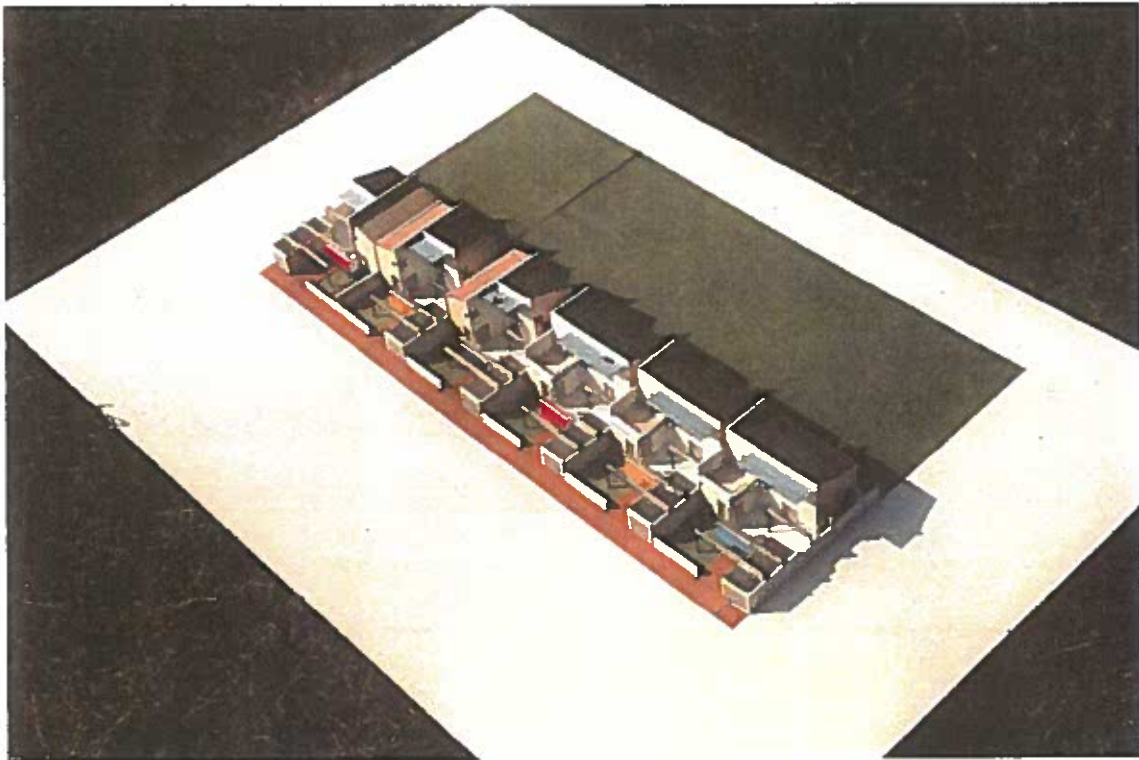
Le marché des logements en accession à la propriété clés en main en individuels groupés est un marché tendu et difficile dans le contexte d'une petite agglomération comme MACON. Aussi, l'idée est-elle venue d'offrir un type de logement original et peu consommatrice en espace.

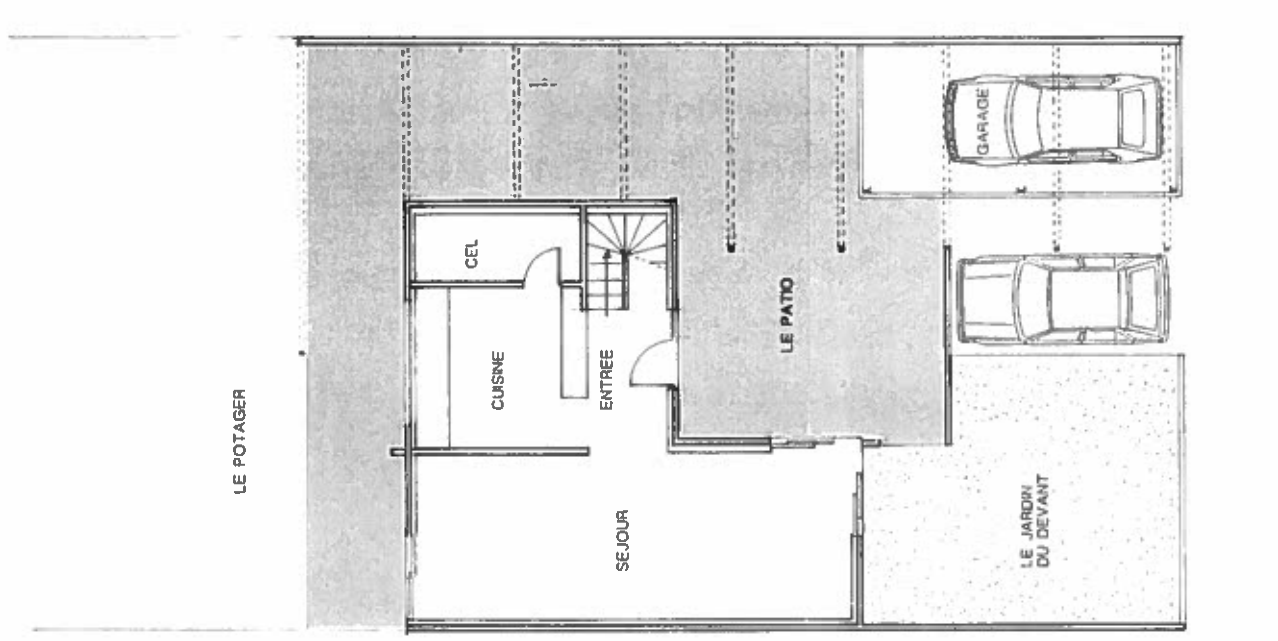
Le projet supporte donc ce que nous appelons les maisons à patios. Il s'agit de logements en duplex de 4 ou 5 pièces en forme L au centre desquels se trouve une pièce de vie extérieure exposée à l'Ouest ou au Sud et fermée de la rue par un mur, communiquant avec l'entrée et le séjour. Les garages ainsi qu'une place de stationnement à l'air libre sont implantés en limite de l'emprise publique et viennent refermer le patio.

Ce type de logement ne constitue pas une obligation dans le PLU mais est destiné à orienter les constructeurs vers un habitat de qualité et avec une certaine originalité.

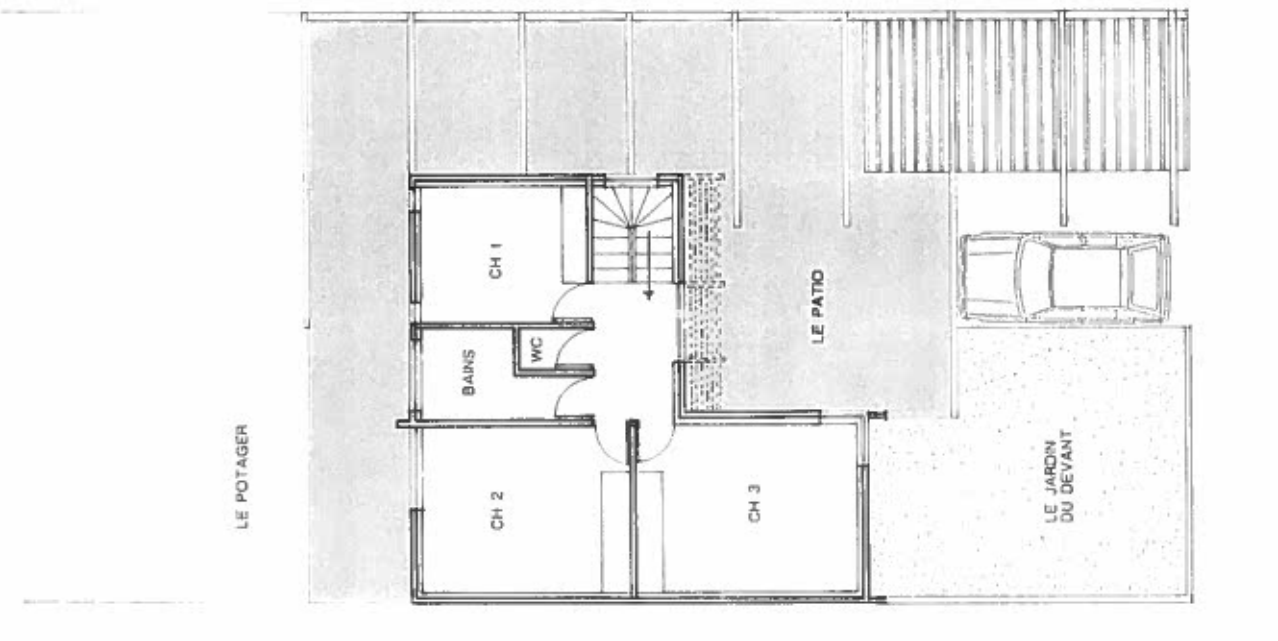
Le Plan d'Aménagement de la Zone prévoit l'implantation des logements individuels groupés en bordure des voies qui cernent le projet et l'implantation des lots libres à l'Est.

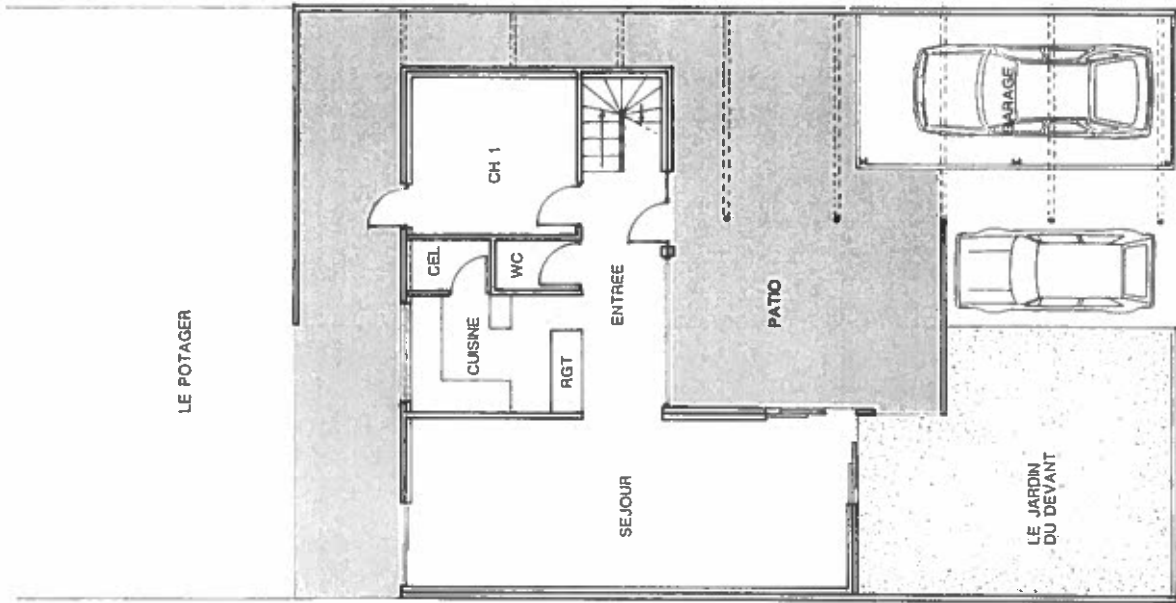
La partie centrale du quartier est occupée par un large mail planté doublé d'une voie de dessert qui se greffe en deux points sur la route départementale à l'Ouest.



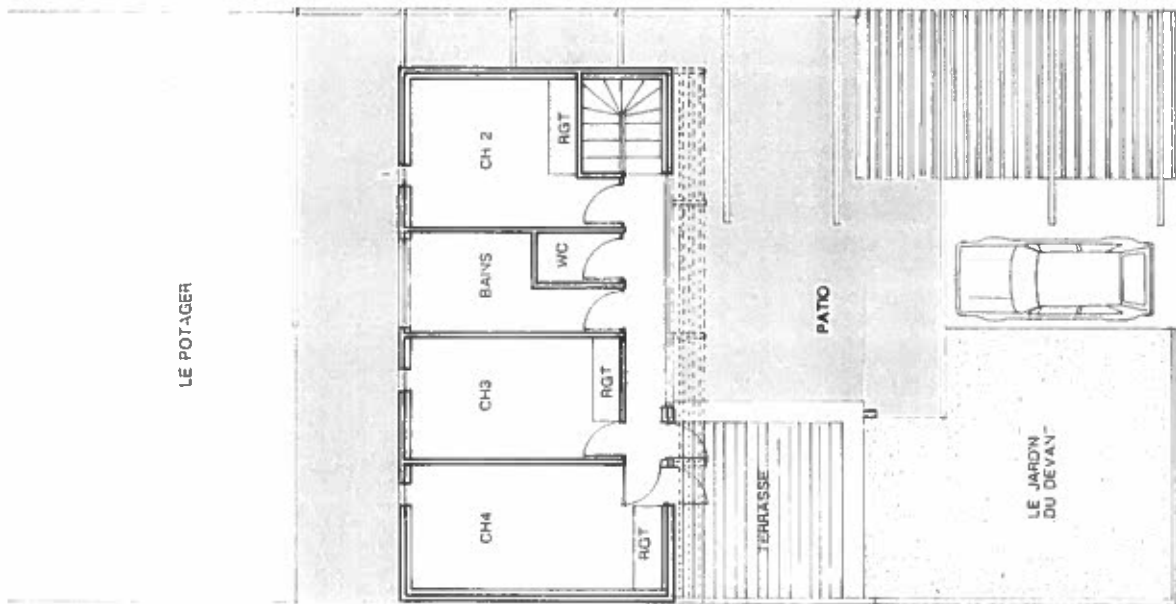


**MAISON A
PATIO T4**





MAISON A PATIO T5



8



416

459

LE PAQUIER - D

III.5 Intégrer la cité du Pâquier Sud dans la ville

Cette cité HLM composée de trois bâtiments est située en retrait du tissu bâti existant et présente une forme urbaine sans rapport avec l'existant.

Elle semble rejetée en arrière de l'urbanisation du centre ville et se trouve pourtant proche des principaux équipements : mairie et école.

Sa réintégration dans le tissu urbain passe par deux actions complémentaires :

- **l'aménagement des abords des bâtiments** qui, par chance, peuvent se faire dans le prolongement des dispositions prévues dans la zone UB du Pâquier Sud.

Ainsi, le mail planté prévu au sein de cette zone UB se poursuivra au cœur de la cité HLM entre les bâtiments.

On veillera à conserver les arbres existants et à maintenir la présence des jeux d'enfants. Dans ce secteur de la commune, le mail prévu sera traversant du Nord au Sud au sein du futur quartier des bâtiments existants.

- **l'aménagement de la place des Terreaux**

Cet espace public de forme triangulaire est situé au droit de la cité HLM à réintégrer dans le tissu urbain.

Elle présente aujourd'hui l'aspect d'un délaissé traversé par une voie en son centre, longé à l'Est par la route départementale de REPLONGES et limitée à l'Ouest par le cimetière.

Aménager cet espace contribuera à satisfaire à l'objectif d'intégration.

Le projet prévoit :

- . **de refermer l'espace par une ligne de plantations**, le long du cimetière et au Nord.
- . **créer un passage piéton** le long du cimetière reliant la route départementale aux voies adjacentes.
- . **créer quelques places de stationnement** en épi le long du chemin piéton séparé de celui-ci par un muret banc.
- . **aménager le reste du terrain** en une esplanade sablée animée de lignes de pierre.

